

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--00000--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 31 Juillet à 14 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Juillet 2013, et reconvoqué le 26 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. BASTELICA M. FERRARA	
Mme GUERRINI	à		
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA	

Etaient absents:

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. BERNARDI, M. ZUCARELLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32

M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du mercredi 31 juillet 2013	Délibération N°2013 / 234

Crèche de Mezzavia : Ajustement du coût prévisionnel d'opération et du plan de financement (subventions).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de la signature du contrat enfance jeunesse 2010-2013, la ville s'est engagée à réaliser deux structures multi-accueil, dans les quartiers de Mezzavia et des Cannes-Bodiccione.

Par délibération du 21 janvier 2013, le conseil Municipal a approuvé le programme et le coût relatif à la réalisation d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 40 places Chemin d'Acqualonga à Mezzavia pour un montant prévisionnel d'opération de 1 125 000 HT (dont 900 000 HT de travaux) en investissement.

Le dossier de consultation des entreprises rendu par le maître d'œuvre nécessite un ajustement du montant des travaux et du coût prévisionnel de l'opération;

Il est demandé au Conseil Municipal:

- D'approuver la modification du coût relatif à la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 40 places Chemin d'Acqualonga à Mezzavia soit 1 020 000 €HT de travaux et un coût opération estimé à 1 326 337 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès du Conseil Général de corse du Sud et de la Caisse d'Allocations Familiales selon le plan de financement ci-dessous :

	Coût prévisionnel € HT	
	1 326 337,00	
CAF participation forfaitaire	336 000,00	
CG Corse du Sud 35%	464 218,00	
Ville 40%	526 119,00	

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Madame Thérèse PASQUALAGGI, Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune, Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 25 juillet 2013.

Considérant l'intérêt pour la Ville de poursuivre et d'optimiser une politique de développement concerté de l'offre d'accueil des jeunes enfants,

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La modification du coût relatif à la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 40 places Chemin d'Acqualonga à Mezzavia soit 1 020 000 €HT de travaux et un coût d'opération estimé à 1 326 337 € HT.

ADOPTE

Le plan prévisionnel de financement relatif à ce programme:

	Coût prévisionnel € HT	
	1 326 337,00	
CAF participation forfaitaire	336 000,00	
CG Corse du Sud 35%	464 218,00	
Ville 40%	526 119,00	

AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter les subventions d'aide à l'investissement auprès du Conseil Général de Corse du Sud et de la Caisse d'Allocations Familiales.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

r Simon RENUCCI

LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130731-2013_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2013